

PROJET DE DECOMPTÉ

[1] ☒ MENSUEL 1 1 Bis [2] n°

☐ FINAL

MOIS EXECUTION : 2

N°COSI: 3

N°EJ: 3

MARCHE N° 4 du: 4

OBJET DU MARCHE :

5

TITULAIRE DU MARCHE OU DU LOT :

6

Montant HT du marché ou du lot (initial ou après avenant(s)): 7

Projet de décompte établi par : 0

[1] ☒ Titulaire ou mandataire (pour son lot)

☐ Cotraitant, présenté par le mandataire [3]

A, 8 le, 8

(Signature(s) et cachet(s) du titulaire ou du mandataire et du cotraitant le cas échéant)

8

PARTIE RESERVEE A LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le présent projet de décompte mensuel reçu de l'entrepreneur le :

éventuellement complété par le maître d'œuvre pour les postes 3-4-5 [4]

[1] ☐ est accepté } au montant de 0,00 € hors TVA (cf pages 2 et 3)

☐ est rectifié et fixé }

dont 0,00 € hors TVA à régler directement au (x) sous-traitant(s) désigné(s) en page 3 et selon attestation(s) ci-jointe(s) (énumérée(s) en page 4)

[5] Date de reception { par l'entrepreneur de la lettre de suspension de délai :

{ de la totalité des justifications complémentaires réclamées :

A,

le,

Signature Maître d'œuvre

[1] Mettre une croix dans la case utile.

[2] Numérotation dans une série continue pour un même marché ou même lot.

[3] Le mandataire est le seul habilité à présenter les projets de décomptes des cotraitants (art. 13.5.2 du CCAG/T)

Il est établi un projet de décompte par cotraitant.

[4] Rayer le ou les postes non utilisés.

[5] A compléter en cas d'application de l'article 178 bis du code des marchés publics.

DESIGNATION DES POSTES	Variation des prix [6]	Index à appliquer	Montant des prestations exécutées depuis l'origine du marché	Montant des prestations exécutées depuis l'origine du marché et arrêté au précédent projet de décompte	Montant des prestations exécutées depuis le précédent projet de décompte : colonne 4 - colonne 5
1	2	3	H.T. 4	H.T. 5	H.T. 6
1- TRAVAUX A L'ENTREPRISE					
11- Travaux initiaux					
Situation au forfait	R				
Sous-Totaux collones 4,5,6 :					
12- Travaux modifiés					
Situation Forfait n° OS n°	R				
Sous-Totaux collones 4,5,6 :			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-Totaux collones 4,5,6 :			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant du Projet de Décompte (A) (Total colonne 6)					0,00 €
Dont à régler directement au(x) sous-traitant(s) (cf. détails page 3)					9 H.T.

DESIGNATION DES POSTES 1	Variation des prix [6] 2	Index à appliquer 3	Sommes dues H.T. 4	Sommes à déduire H.T. 5
4- INDEMNITES, PENALITES, PRIMES ET RETENUES (article 19 du CCAG/Travaux 2021) (autre que la retenue de garantie)				
1. A payer { ☒ décision ☐ OS n° du				
1. A retenir { ☒ décision ☐ OS n° du				
5- DEDUCTION EN RAISON DE PRESTATIONS EXECUTEES D'OFFICE (article 13.12/7 du CCAG/Travaux)				
Etat n° (ci-joint)				
Sous-Totaux				

Montant partiel du décompte : colonne 4 - colonne 5

MONTANT TOTAL DU DECOMPTE (A) + (B)

(à reporter page 1 - partie réservée à la maîtrise d'œuvre)

TVA de 20 % 10

MONTANT TOTAL DU DECOMPTE TTC

Sous-traitant n°1 :	11	Montant dû HT :	0,00 €
Sous-traitant n°2 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°3 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°4 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°5 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°6 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°7 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°8 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°9 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°10 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°11 :		Montant dû HT :	
Sous-traitant n°12 :		Montant dû HT :	

[6] - Suivant le mode de variation des prix stipulé au marché, porter dans cette colonne en face des prix correspondants les lettres suivantes pour :

F : prix fermes --- A : prix fermes actualisés --- R : prix révisibles

[7] - Il est établi une situation par tranche (ferme ou conditionnelle), lot technique taux de TVA et nature de prix

[8] - A remplir uniquement par l'entrepreneur titulaire du lot principal non compris les travaux réalisés par lui-même

[9] - Joindre les justifications prévues à l'article 163.1 du code des marchés publics

[10] - Rayer la mention inutile

MANDATAIRE

0

MARCHE A FORFAIT

ENTREPRENEUR

☒ TITULAIRE

☐ COTRAITANT

SITUATION N° 0

des prestations effectuées en

janv - 1900

pour le compte du ministère de la défense, Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense "Ile de France".

- ☒ Travaux initiaux
☐ Travaux modifiés

MARCHE N° :

0

NOTIFIE LE :

00/01/1900

OBJET DU MARCHE : 0

0

Mettre une croix dans les cases utiles

prix fermes

CATEGORIE

☐ prix fermes

☐ prix fermes actualisés

☒ prix révisables

1

2

Dépenses soumises à la T.V.A. au taux de : 20,0 %

d'un montant de 0,00 €

NOTA : Il est établi une situation par :

tranche (ferme ou conditionnelle)

lot technique

taux de T.V.A.

nature de prix

et par entrepreneur à régler directement (titulaire, cotraitants)

SITUATION JOINTE AU PROJET DE DECOMPTE N° 0

[illegible]

**Sous-Total des dépenses hors TVA à porter au projet de décompte
dont approvisionnement**

annexe à la situation n°
0
travaux initiaux

2

mois d'exécution

N°EJ:	1	COSI	1
Marché n°	2	notifié le :	2
Objet du marché :	3		0 0
Maître de l'ouvrage :		Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense "Ile de France"	
Maîtrise d'œuvre :			4
Titulaire du marché :			0 5
Sous-traitant n°1 (2) :			6
Montant de l'acte spécial (euros HT) :			7

Situation de travaux du sous-traitant à la fin du mois			8
Montant des travaux exécutés de l'origine du marché à la fin du mois M en euros HT	Montant des travaux exécutés de l'origine du marché à la fin du mois M-1 en euros HT	Montant des travaux exécutés au cours du mois M en euros HT	
(a)	(b)	(a) - (b)	
9	10	11	0,00 €

ATTESTATION DE PAIEMENT DIRECT (1)

au profit d'un sous-traitant ayant droit au paiement direct, jointe
au projet de décompte n° 0

Le soussigné :	12
atteste(nt) qu'il convient de régler directement	
aux soussignés :	13

La somme de : 0,00 €
TVA 20,0 % : AUTOLIQUIDATION 14
TOTAL : 0,00 €

A prélever sur le montant des sommes dues au titre des travaux réalisés au cours du mois de:

8

A,

15

Le,

15

Le titulaire

15

(1) à établir par le titulaire ou mandataire en 5 exemplaires, avec signature et cachet
(2) à compléter par le nom, la raison sociale et l'adresse complète du sous-traitant
(3) en cas de groupement, la signature du mandataire et du titulaire sont obligatoires